

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1409

2 juin 2014

### SOMMAIRE

Baltamon S.A. ....	67617	Infracapital F2 Rift S.à r.l. ....	67616
Bassile Developpement S.A. ....	67617	Intellectual Property Rights Management Company .....	67603
BCP Louis Luxembourg S.à r.l. ....	67618	In Vogue S.à r.l. ....	67629
Bellevue Invest S.à r.l. ....	67617	Kellmer Capital S.à r.l. ....	67603
Beyla SCA SICAV-FIS .....	67629	Kemisse S.à r.l. ....	67616
BRGH S.A. ....	67627	Kool Holding S.A. ....	67586
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l. ....	67630	Latona S.A. - SPF .....	67592
CapitalatWork Management Company S.A. ....	67616	Laurent Properties S.A. ....	67628
ContourGlobal Luxembourg S.à r.l. ....	67617	Lendico Colombia S.C.Sp. ....	67587
Domanial S.A., SPF .....	67589	L'Etiquette .....	67588
Eastbridge S.à r.l. ....	67603	Lincoln Electric Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	67586
ECOVIS Crown Audit .....	67589	Lion/Gem Lux 1 SCA .....	67586
Edelweiss Caesar S.à r.l. ....	67592	Logo Source S.à r.l. ....	67602
EHO Holdings S.à r.l. ....	67603	Lunar Greenock S.à r.l. ....	67616
Elencol S.A. - SPF .....	67589	Lunar Hereford S.à r.l. ....	67627
Ellypto S.A. ....	67593	Luxtecnology S.à r.l. ....	67632
Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l. ....	67593	M. and J. CORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	67628
Endurance Energies Investments S.à r.l. .....	67593	Market Access III .....	67628
Euro Crea .....	67592	Micheline Invest S.A. - SPF .....	67586
European Explorers Consolidated B.V. ....	67588	Middenberm Group Holding Luxembourg S.A. ....	67629
German Retail Income 2 S.à r.l. ....	67604	Sonder S.à r.l. ....	67632
Il Cosmetics Poland S.A. ....	67629		

**Lincoln Electric Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045912/9.

(140052395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Kool Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.021.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045904/10.

(140052836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Lion/Gem Lux 1 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Carsten Söns

*Mandataire*

Référence de publication: 2014045913/13.

(140052761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 28 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 28 mars 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

*Pour MICHELINE INVEST S.A.-SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014045963/22.

(140052522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Lendico Colombia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 185.647.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Lendico Colombia S.C.sp., a special limited partnership, executed on 26 March 2014*

**1) Partners who are jointly and severally liable.** CIS Internet Holding (GP), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B177.025 (the “General Partner”).

**2) Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Lendico Colombia S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3) Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4) Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 26 March 2014, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Lendico Colombia S.C.sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (special limited partnership), Abgeschlossen am 26. März 2014*

**1) Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** CIS Internet Holding (GP), S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 177.025 (die “Komplementärin”).

**2) Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Lendico Colombia S.C.Sp.” (die “Gesellschaft”)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-

leistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3) Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4) Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 26. März 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014045909/78.

(140052388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**L'Etiquette, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.987.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour L'ETIQUETTE*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014045905/12.

(140052747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**European Explorers Consolidated B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.290.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 mars 2014*

1. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante B, avec effet au 28 février 2014.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 26 mars 2014, pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN, gérant A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 26 mars 2014.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour European Explorers Consolidated B.V.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047048/18.

(140053946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**ECOVIS Crown Audit, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 124.574.

—  
*Rectificatif concernant le dépôt n° L 130219678 du 23/12/2013*

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014047053/13.

(140053301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014047035/10.

(140053410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Elencol S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 185.697.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143,

représentée par: Madame Christine RACOT, employée privée, résident professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 17 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «ELENCOL S.A. - SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, «VALON S.A.», prénommée, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions, émises avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille cent trente-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 97.139,77).

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-huit mille cent trente-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 128.139,77) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

##### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

«VALON S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), représentée par Madame Magali MICHELETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent.

##### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

*Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur unique et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. RACOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2014. Relation: EAC/2014/3977. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014047061/149.

(140053615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Latona S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045923/10.

(140052504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Edelweiss Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.048.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Edelweiss Caesar S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014047055/14.

(140052991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Euro Crea, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.123.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2014*

L'Assemblée a nommé un nouvel administrateur et a accepté la démission de Monsieur Stefano GIUFFRA, administrateur démissionnaire de son mandat et ceci à partir de ce jour.

L'Assemblée a nommé:

- Monsieur Olivier CAUDRON, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2014047070/16.

(140053530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Endurance Energies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 147.527.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises en date du 31 Mars 2014 par l'actionnaire unique de la Société:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Groote avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2014;
- de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, 1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, 1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

Référence de publication: 2014047044/16.

(140053616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Ellypto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.234.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mars 2014*

Le Conseil d'Administration décide de procéder à la nomination de son Président:

- Monsieur Vincent DECALF, administrateur de sociétés, né à Lyon (France) le 07/06/1962, demeurant à L-7215 BERELDANGE, rue de l'Orée du Bois, 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014047881/15.

(140054026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 123.695.800,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.517.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE TWENTY-EIGHTH DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Endo Management Limited., a private limited company organized under the laws of Ireland, having its registered address at 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 538432 (the "Sole Shareholder") represented by Me Céline Larmet residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of and holding all the shares in issue in Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 182517, incorporated on 6 December 2013 by deed of the Me Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 23 January 2014, number 213. The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Creation of ten (10) different classes (the "Classes") of shares (the "Shares") namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J, and determination of the rights and obligations of the Shares and the Classes as set forth in the amended articles referred to here below;

B. Reclassification of the seventeen thousand (17,000) existing shares (further to the prior item) into seventeen thousand (17,000) Class A Shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each;

C. Increase of the issued share capital of the Company by one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) in order to increase the share capital from seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) to one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred US dollars (USD 123,695,800.-) by the creation and issuance of one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred (123,678,800) Shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class A Shares . . . . .	12,367,880
Class B Shares . . . . .	12,367,880
Class C Shares . . . . .	12,367,880
Class D Shares . . . . .	12,367,880
Class E Shares . . . . .	12,367,880
Class F Shares . . . . .	12,367,880
Class G Shares . . . . .	12,367,880
Class H Shares . . . . .	12,367,880
Class I Shares . . . . .	12,367,880
Class J Shares . . . . .	12,367,880
TOTAL . . . . .	123,678,800

having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares") for a total subscription price of twelve billion three hundred sixty-seven million eight hundred seventy-nine nine hundred and eight US dollars (USD 12,367,879,908.); subscription to the New Shares and payment of the total subscription price by way of a contribution in kind consisting in (i) one hundred fifty million (150,000,000) shares representing the entire share capital of Endo U.S. Inc. ("Endo US"), a company incorporated under the laws of Delaware, with its registered address at 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvania and with the U.S. tax identification number 46-4720786 (the "Endo US Shares"); (ii) one hundred (100) common interests representing the entire share capital of Endo LLC ("Endo LLC"), a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with its registered address at 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvania and with the U.S. tax identification number 46-4266640 (the "Endo LLC Interests"); (iii) thirty-five million and one (35,000,001) shares representing the entire share capital of Paladin Labs Canadian Holding Inc. ("Can Amalco"), a corporation incorporated and existing under the laws of Canada, with its registered address at 100 Alexis-Nihon Blvd., Suite 600, Saint-Laurent, Québec, H4M 2P2 (the "Can Amalco Shares"); (iv) five claims for an aggregate amount of two billion nine hundred twenty-five million US dollars (USD 2,925,000,000) (the "Claims") (the "Contribution in Kind"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of an amount one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) to the issued share capital of the Company, allocation of an amount of twelve million three hundred sixty-nine thousand five hundred and eighty US dollars (USD 12,369,580.-) to the legal reserve and allocation of an amount of twelve billion two hundred thirty-one million eight hundred thirty-one thousand five hundred twenty-eight US dollars (USD 12,231,831,528) to the account of the freely distributable share premium reserve.

D. Determination of the rights attached to each Class of Shares and consequent amendment of article 5 of the articles of association as set forth hereafter and amendment of the articles of association to make certain additional changes as set forth below:

(i) Amendment of paragraph 5 as set forth below:

**" Art. 5. Share capital.**

**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 123,695,800.- (one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred US dollars) represented by a total of 123,695,800 (one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred) shares divided into Classes as follows:

- 12,384,880 (twelve million three hundred eighty-four thousand eight hundred eighty) Class A shares;
- 12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class B shares;
- 12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class C shares;
- 12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class D shares;

12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class E shares;  
12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class F shares;  
12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class G shares;  
12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class H shares;  
12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class I shares;  
12,367,880 (twelve million three hundred sixty-seven thousand eight hundred eighty) Class J shares;  
each share with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 5.3.), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors of the Company and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”;

(ii) Amendment of article 14 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 14. Distributions.**

14.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

14.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ii) each Class B share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class C share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class D share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class E share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vi) each Class F share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vii) each Class G share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

(viii) each Class H share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ix) each Class I share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share; and

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

(iii) Amendment of article 15 of the articles of association of the Company as follows:

**“ Art. 15. Dissolution, liquidation.**

15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

(iv) Addition of a new Article 18 “Definitions” to read as follows:

**“ Art. 18. Definitions.** Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to divide distributions according to article 14 of the present articles of association, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relation to the Class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of shares (the “Repurchase”), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such addition profit.

Class means a class of shares of the Company (initially Class A to Class J).

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

*Sole resolution*

It is resolved to create ten (10) different Classes of Shares namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J, and to determine the rights and obligations of the shares and Classes as set forth in the amended articles set forth in the agenda.

It is resolved to reclassify the seventeen thousand (17,000) existing shares (further to the prior item) into seventeen thousand (17,000) Class A shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) in order to increase the share capital from seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) to one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight

hundred US dollars (USD 123,695,800.-) by the creation and issuance of one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred (123,678,800) shares as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A Shares . . . . .	12,367,880
Class B Shares . . . . .	12,367,880
Class C Shares . . . . .	12,367,880
Class D Shares . . . . .	12,367,880
Class E Shares . . . . .	12,367,880
Class F Shares . . . . .	12,367,880
Class G Shares . . . . .	12,367,880
Class H Shares . . . . .	12,367,880
Class I Shares . . . . .	12,367,880
Class J Shares . . . . .	12,367,880
TOTAL . . . . .	123,678,800

having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”) for a total subscription price of twelve billion three hundred sixty-seven million eight hundred seventy-nine nine hundred and eight US dollars (USD 12,367,879,908.-).

Thereupon the Sole Shareholder, represented by Céline Larmet prenamed, (pursuant to a proxy a copy of each of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) confirmed its subscription to the New Shares.

The total subscription price of the New Shares has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of (i) the Endo US Shares; (ii) the Endo LLC Interests; (iii) the Can Amalco Shares; (iv) the Claims (the “Contribution in Kind”).

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 28 February 2014 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: “The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The Board considered that nothing has been brought to its attention that might make him think that the aggregate value of the Contribution in Kind would not amount at least to the aggregate nominal value of the 123,678,800 shares, being USD 123,678,800, to be issued by the Company, together with the amount of USD to be allocated to the legal reserve and an amount of USD 12,231,831,528 to be allocated to the account of the freely distributable share premium reserve of the Company.”

The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind and resolved that an amount of one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) is allocated to the share capital of the Company, an amount of twelve million three hundred sixty-nine thousand five hundred and eighty US dollars (USD 12,369,580.-) is allocated to the legal reserve and an amount of twelve billion two hundred thirty-one million eight hundred thirty-one thousand five hundred twenty-eight US dollars (USD 12,231,831,528) is allocated to the freely distributable share premium.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of that Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

It is resolved to attribute to each Class of shares the rights as described in the amended article 5 of the articles of association, as set forth in the agenda above. It is resolved to amend article 14 and article 15 of the articles of association of the Company by introducing new paragraphs as set out in the agenda above. It is further resolved to introduce a new article 18 in the articles of association of the Company, as set out in the agenda above.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at ten thousand Euros (10.000.- EUR).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-HUITIEME JOUR DU MOIS DE FEVRIER.

Par-devant Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Endo Management Limited, a private limited company, constituée en vertu des lois d'Irlande, ayant son siège social au 25-28, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, et immatriculée auprès du Bureau d'Enregistrement des Sociétés d'Irlande sous le numéro 538432 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Céline Larmet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'associé unique et détenant toutes les parts d'Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B182517, constituée le 6 décembre 2013 suivant acte reçu du notaire Me Edouard Delosch, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 213 du 23 Janvier 2014. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions puissent valablement être adoptées sur les points à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

A. Création de dix (10) classes différentes (les «Classes») de parts sociales (les «Parts Sociales»), à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J, et détermination des droits et obligations attachés aux Parts Sociales et aux Classes tels que reflétés dans les statuts amendés comme prévu ci-dessous;

B. Reclassification de dix-sept mille (17.000) parts sociales existantes (ensuite du point précédent) en dix-sept mille (17.000) Parts Sociales de Classe A ayant chacune une valeur nominale d'une valeur d'un dollar américain (USD 1);

C. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) afin d'augmenter le capital social de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000) à cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains (USD 123.695.800) par la création et l'émission de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents (123.678.800) Parts Sociales comme suit:

Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Parts Sociales de Classe A . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe B . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe C . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe D . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe E . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe F . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe G . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe H . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe I . . . . .	12,367,880
Parts Sociales de Classe J . . . . .	12,367,880
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>123,678,800</b>

ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de douze milliards trois cent soixante-sept millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent huit dollars américains (USD 12.367.879.908); souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement du prix total de souscription par voie d'apports en nature composés de (i) cent cinquante millions (150.000.000) d'actions représentant l'intégralité du capital social d'Endo U.S. Inc. («Endo US»), une société constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social au 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvanie et immatriculée sous le numéro 46-4720786 (les «Actions Endo US»); (ii) cent (100) parts représentant l'intégralité du capital social d'Endo LLC («Endo LLC»), une limited liability company, constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social au 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvanie et immatriculée sous le numéro 46-4266640 (les «Parts Endo LLC»); (iii) trente-cinq millions et une (35.000.001) actions représentant l'intégralité du capital social de Paladin Labs Canadian Holding Inc. («Can Amalco»), une société constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au 100 Alexis-Nihon Blvd., Suite 600, Saint-Laurent, Québec, H4M (les «Actions Can Amalco») et (iv) cinq créances d'un montant global de deux milliards neuf cents vingt-cinq millions de dollars américains (USD 2.925.000.000) (les «Créances») (l'«Apport en Nature»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature, allocation d'un montant de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents

dollars américains (USD 123.678.800) au capital social, allocation d'un montant de douze millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars américains (USD 12.369.580) à la réserve légale et allocation d'un montant de douze milliards deux cent trente-et-un millions huit cent trente-et-un mille cinq cent vingt-huit dollars américains (USD 12.231.831.528) au compte de la prime d'émission librement distribuable;

D. Détermination des droits attachés à chaque Classe de Parts Sociales et en conséquence modification de l'article 5 des statuts tel que prévu ci-dessous et modification des statuts pour faire certains changements additionnels tels que prévus ci-dessous;

(i) Modification du paragraphe 5 tel que prévu ci-dessous

« **Art. 5. Capital social.**

**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 123.695.800 (cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains) représenté par un total de 123.695.800 (cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents) parts sociales divisées en Classes de la façon suivante:

- 12.384.880 (douze millions trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe A;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe B;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe C;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe D;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe E;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe F;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe G;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe H;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe I;
- 12.367.880 (douze millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingts) parts sociales de Classe J;

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1), toutes entièrement souscrites et intégralement libérées et assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de parts sociales par le rachat et l'annulation de la totalité des parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Classe, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible et due par la Société.

(ii) Modification de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14. Distributions.**

«14.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net devra être affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque celle-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

14.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur la base des états financiers préparés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes

reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions ci-après.

14.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, et peuvent être payés aux lieux et aux moments déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peu(ven)t déterminer de manière définitive le taux de change applicable afin de convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra être réclamé par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera perdu par le détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés étant détenus par la Société au nom de détenteurs de parts sociales.

14.5 En cas de déclaration de dividendes, ces derniers seront alloués et payés comme suit:

(i) Les parts sociales de Classe A (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(ii) Les parts sociales de Classe B (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(iii) Les parts sociales de Classe C (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(iv) Les parts sociales de Classe D (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(v) Les parts sociales de Classe E (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(vi) Les parts sociales de Classe F (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(vii) Les parts sociales de Classe G (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(viii) Les parts sociales de Classe H (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(ix) Les parts sociales de Classe I (le cas échéant) confèrent le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de ces parts sociales, puis

(x) le solde du montant total distribué sera intégralement alloué aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les parts sociales de Classe J, puis s'il n'existe pas de parts sociales de Classe J, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à qu'il ne reste plus que des parts sociales de Classe A)).

(iii) Modification de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15. Dissolution, liquidation.**

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, sans que cela soit obligatoire, être des associés de la Société et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

15.2 Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le boni de liquidation sera alloué et versé aux associés de la Société, conformément aux dispositions relatives à la distribution de dividendes, et de manière à atteindre sur une base consolidée le même résultat économique que celui prévu par ces dispositions.

(iv) Ajout d'un nouvel Article 18 «Définitions» ayant la teneur suivante:

**« Art. 18. Définitions.**

Montant Disponible	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aurait eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 14 des présents statuts augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la Classe de parts sociales devant être annulées, mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées dans une(des) réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intermédiaires concernés (sans, afin d'écartier tout doute, double comptage) de sorte que:</p> $MD = (BN + P + RC) - (Pe + DL)$ <p>où:</p> <p>MD = Montant Disponible</p> <p>BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)</p> <p>P= toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables</p> <p>RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la Classe de parts sociales devant être annulées</p> <p>Pe = pertes (y compris les pertes reportées)</p> <p>DL = toutes sommes devant être allouées dans une (des) réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des statuts,</p> <p>Dans le cas où la Société réaliserait des bénéfices additionnels (par exemple, un complément de prix) après le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (le «Rachat») à la suite d'une opération réalisée avant le Rachat, alors le Montant Disponible calculé lors du Rachat prendra en compte ce profit additionnel.</p>
Classe	signifie une classe de parts sociales de la Société (à l'origine les Classes A à J).
Date des Comptes Intermédiaires	signifie la date n'étant pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de parts sociales concernée.
Comptes Intermédiaires	signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernée.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

*Résolution unique*

Il a été décidé de créer dix (10) classes différentes (les «Classes») de parts sociales (les «Parts Sociales»), à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J, et de déterminer les droits et obligations attachés aux Parts Sociales et aux Classes tels que reflétés dans les statuts amendés tels que figurant à l'ordre du jour.

Il a été décidé de reclasser les dix-sept mille (17.000) parts sociales existantes en dix-sept mille (17.000) Parts Sociales de Classe A ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) afin d'augmenter le capital social de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000) à cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains (USD 123.695.800) par la création et l'émission de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents (123.678.800) Parts Sociales comme suit:

Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Parts Sociales de Classe A	12.367.880
Parts Sociales de Classe B	12.367.880
Parts Sociales de Classe C	12.367.880
Parts Sociales de Classe D	12.367.880
Parts Sociales de Classe E	12.367.880
Parts Sociales de Classe F	12.367.880
Parts Sociales de Classe G	12.367.880
Parts Sociales de Classe H	12.367.880
Parts Sociales de Classe I	12.367.880
Parts Sociales de Classe J	12.367.880
TOTAL	123.678.800

ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de douze milliards trois cent soixante-sept millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent huit dollars américains (USD 12.367.879.908).

Ensuite de quoi l'Associé Unique représenté par Céline Larmet prénommée (en vertu de la procuration dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée) a confirmé sa souscription aux Nouvelles Parts Sociales.

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales a été entièrement libéré par voie d'un apport en nature composé (i) des Actions Endo US; (ii) des Parts Endo LLC; (iii) des Actions Can Amalco et (iv) des Créances (l'«Apport en Nature»).

L'Associé Unique a pris acte la valeur de l'Apport en Nature tel que décrit dans un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 28 février 2014 (lequel sera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui) dont la conclusion est la suivante: «Le conseil de gérance, sur la base de ce qui est susmentionné, estime que la documentation et l'assurance reçues fournissent une information adéquate concernant l'existence et la mesure de l'Apport en Nature. Le conseil de gérance considère que rien n'a été porté à sa connaissance pouvant laisser croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne serait pas au moins égale à la valeur nominale des 123.678.800 parts sociales devant être émises par la Société, représentant 123.678.800 USD, , avec un montant de 12.369.580 USD devant être alloué à la réserve légale et un montant de 12.231.831.528 USD devant être alloué à la prime d'émission librement distribuable de la Société».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et a décidé qu'un montant de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) sera alloué au capital social de la Société, un montant de douze millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars américains (USD 12.369.580) sera alloué à la réserve légale et un montant de douze milliards deux cent trente-et-un millions huit cent trente-et-un mille cinq cent vingt-huit dollars américains (USD 12.231.831.528) sera alloué au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve de l'existence de l'Apport en Nature ainsi que du transfert à la Société de cet Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'attribuer à chaque Classe de Parts Sociales les droits et obligations tels que décrits à l'article 5 modifié tel que figurant à l'ordre du jour ci-dessus. Il a été décidé de modifier les articles 14 et 15 des statuts de la Société par l'introduction de nouveaux paragraphes tels que figurant à l'ordre du jour. Il a ensuite été décidé d'introduire un nouvel article 18 dans les statuts de la Société, tel que figurant à l'ordre du jour ci-dessus.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à dix mille Euros (10.000.- EUR).

Fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

#### DONT ACTE

Et après lecture faite, la partie comparante, dont le nom, prénom, statut civil et résidence sont connus du notaire, et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. LARMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10509. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014047042/510.

(140053161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

#### **Logo Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 156.776.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045933/9.

(140052825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

En date du 31 décembre 2013, Marc Grosman, avec adresse au 104, rue Gabrielle, 1180 Bruxelles, Belgique, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société Eastbridge S.à r.l., avec siège social 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B118954.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

*Mandaté par le démissionnaire*

Référence de publication: 2014047040/14.

(140053197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**EHO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 141.279.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises en date du 31 Mars 2014 par l'actionnaire unique de la Société:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Grootte avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014;
- de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

Référence de publication: 2014047059/16.

(140053451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Kellmer Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045895/10.

(140052685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Intellectual Property Rights Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.134.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 28 février 2014 que le siège social a été transféré du 1, Boulevard de la Foire au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045873/12.

(140052677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**German Retail Income 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.657.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared

German Retail Income LP, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP and registered with the Jersey companies' registry under number 1776 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.

ARTICLES OF INCORPORATION

**Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form.**

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

**2. Company name.**

2.1 The Company exists under the name "German Retail Income 2 S.à r.l.".

**3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**4. Object.**

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.7 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**5. Duration.** The Company is established for an indefinite period of time.

### **Share Capital, Transfer of Shares**

#### **6. Share capital.**

6.1 The share capital of the Company amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

#### **7. Shares.**

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

#### **8. Transfer of shares.**

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### **Management; Auditor**

#### **9. Managers.**

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

## **10. Board of Managers.**

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

## **11. Powers of Management.**

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

## **12. Meetings of the Board and Written Decisions.**

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

## **13. Representation of the Company.**

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

#### **14. Conflict of Interests.**

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

#### **15. Indemnification of Managers.**

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

#### **16. Audit.**

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

### **Shareholders**

#### **17. Shareholders' Resolutions.**

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

#### **18. Written Resolutions.**

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

#### **19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).**

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 30 April of any given year at 11:00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

#### **20. Procedure at Shareholders' meetings.**

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

### **Financial year, Distributions of earnings**

#### **21. Financial year.**

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

#### **22. Approval of financial statements.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**23. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. These profits can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

**24. Interim dividends.** The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

### **Dissolution, Liquidation**

#### **25. Dissolution and liquidation.**

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### **Applicable Law**

**26. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

#### *Subscription and payment*

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2014.

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at one (1) and the following person is appointed as Manager of the Company for an unlimited period:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103370.

2. The registered office of the Company shall be at 2, Boulevard de la Foire, c/o Pramerica, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the Representative, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said Representative signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

German Retail Income LP, un limited partnership constitué sous les lois de Jersey, ayant son siège social à First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP et immatriculée au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1776 («l'Associé Fondateur»),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

## STATUTS

### Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

#### 1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

#### 2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «German Retail Income 2 S.à r.l.».

#### 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

#### 4. Object.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Capital Social, Cessions de Parts**

#### **6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

#### **7. Parts sociales.**

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

#### **8. Transfert des parts sociales.**

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

### **Gérance; Commissaire aux comptes**

#### **9. Gérants.**

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

#### **10. Conseil de Gérance.**

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

## **11. Pouvoirs des Gérants.**

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

## **12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.**

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

## **13. Représentation de la Société.**

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

## **14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles

normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

#### **15. Indemnisation des Gérants.**

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisés à être indemnisés.

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le pré-droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

#### **16. Commissaire aux comptes.**

16.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

### **Associés**

#### **17. Résolutions des Associés.**

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

#### **18. Résolutions écrites.**

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signées par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

### **19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.**

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

### **20. Procédure lors des assemblées des Associés.**

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

## **Exercice social, Distributions des gains**

### **21. Exercice social.**

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

### **22. Approbation des comptes annuels.**

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

**24. Dividendes intérimaires.** La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

### **Dissolution, Liquidation**

#### **25. Dissolution et liquidation.**

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

#### **Loi applicable**

**26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

#### *Souscription et libération*

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, déclare souscrire à et payer en numéraire la totalité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

#### *Dispositions Transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée en tant que Gérant de la Société pour une durée illimitée:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370.

2. Le siège social de la Société est fixé à 2, Boulevard de la Foire, c/o Pramerica, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

#### *Déclarations*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ledit Représentant a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC/2014/13274. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045814/656.

(140052826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Lunar Greenock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 185.037.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045916/10.

(140053035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Infracapital F2 Rift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 169.380.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE et Douwe TERPSTRA, gérants B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31/03/2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Infracapital F2 Rift S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045872/13.

(140052648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Kemisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 116.997.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 27 février 2014*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Madame Marie-Eve Nyssen tant que gérante de la Société avec l'effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014045900/14.

(140052450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**CapitalatWork Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 162.281.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2014 que

- Madame Virginie COURTEIL ainsi que Messieurs Benoît de HULTS, Marcel Van CLEEMPOEL et Yvon LAURET ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014;

- la société anonyme Ernst&Young a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Monsieur Benoît de HULTS a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'an 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CapitalatWork Management Company S.A.

Référence de publication: 2014047793/17.

(140054488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 140.282.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt L130219929*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047810/10.

(140054744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Baltamon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

—  
Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société,  
avec effet immédiat.

Le 20.01.2014.

Alexis DE BERNARDI.

Référence de publication: 2014047763/10.

(140054454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Bellevue Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.223.

—  
Par la présente, le gérant décide que le siège de la société BELLEVUE INVEST S.à r.l. sera transféré au 31, Rue de  
Strasbourg à L - 2561 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le 24/03/2014.

Alex DE WITTE

Gérant

Référence de publication: 2014047773/12.

(140054379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Bassile Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.658.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BASSILE DEVELOPPEMENT S.A., tenue en date du 27 mars 2014 que:

L'actionnaire unique décide de remplacer le conseil d'administration par un administrateur unique, la totalité des actions étant détenus par un seul actionnaire.

Est nommé administrateur la société Bluecastle Capital SA ayant son siège social à 122, Via Espana and Elvira Mendez Street, Bat. Delta Tower Building, Etage 9, 32401 Panama-City (République de Panama) avec effet au 27 mars 2014. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

L'actionnaire unique décide de nommer comme commissaire au compte Edouard Maire, résident professionnellement au 49, Boulevard Royal à Luxembourg (L-2449) avec effet au 27 mars 2014. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014047769/22.

(140054711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**BCP Louis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.711.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Blackstone Capital Partners (Cayman II) VI L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Registrar of Exempted limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-46064, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

2. Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK-47430,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name BCP Louis Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by [any] manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares issued have been subscribed as follows:

- one million two hundred forty-five thousand eight hundred seventy-five (1,245,875) shares have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman II) VI L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand four hundred fifty-eight euro and seventy-five cent (EUR 12,458.75); and

- four thousand one hundred and twenty-five (4,125) shares have been subscribed by Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., aforementioned, for the price of forty-one euro twenty-five (EUR 41.25).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

##### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term:

John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### **ONT COMPARU:**

1) Blackstone Capital Partners (Cayman II) VI L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-46064, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans,

dûment représenté par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Îles Caïmans immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-47430, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans

dûment représenté par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BCP Louis Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- un million deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze (1.245.875) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Capital Partners (Cayman II) VI L.P., susmentionnée, pour un prix de douze mille quatre cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 12.458,75); et

- quatre mille cent vingt-cinq (4.125) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de quarante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 41,25).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

John Sutherland, né à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, le 2 décembre 1964, résidant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11832. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047770/514.

(140054161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

#### **BRGH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 180.706.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2014, le mandat de réviseur d'entreprises agréé de RSM Audit Luxembourg a été résilié avec effet immédiat à la constitution du 27 septembre 2013. M. Marcel DUMONT domicilié à Mageret 370 - B-6600 Bastogne a été nommé au titre de Commissaire aux Comptes de la société. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour BRGH S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014047783/14.

(140054086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

#### **Lunar Hereford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.260.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045918/10.

(140053034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Laurent Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045925/10.

(140052835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.329.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 27 mars 2014.

*Pour MARKET ACCESS III*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014045961/13.

(140052743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**M. and J. CORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.241.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting anticipatively held on March 28<sup>th</sup>, 2014*

- The tacit renewal of the mandate of the Sole Director, Mr Francis Nicholas HOOGEWERF, Manager of Companies, having his professional address at 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg as at the date of the Annual General Meeting of the year 2013, i.e. on May 21<sup>st</sup>, 2013, for a new statutory period of six years, is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2019.

- The tacit renewal of the mandate of the Statutory Auditor, FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, with registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, as at the date of the Annual General Meeting of the year 2013, i.e. on May 21<sup>st</sup>, 2013, for a new statutory period of six years, is ratified. The mandate of FIN-CONTROLE S.A. will lapse at the Annual General Meeting of the year 2019.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 28 mars 2014*

- La reconduction tacite du mandat de l'Administrateur unique, Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à compter de la date de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013, à savoir le 21 mai 2013, pour une nouvelle période statutaire de six ans, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- La reconduction tacite du mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg à compter de la date de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013, à savoir le 21 mai 2013, pour une nouvelle période statutaire de six ans, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

M. AND J. CORPORATION S.A. Société de Gestion de Patrimoine Familial

Francis HOOGEWERF

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2014045949/31.

(140052574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Il Cosmetics Poland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 166.973.

—  
*Rectificatif du dépôt NO.L130099938 du 20 juin 2013*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2013.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014045875/12.

(140052882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**In Vogue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 142.944.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IN VOGUE S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014045878/12.

(140052689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.822.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014045958/12.

(140052851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Beyla SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.797.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mars 2014*

1. Le Mandat du Réviseur d'entreprises RSM Audit Luxembourg S.à.r.l. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée de la société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BEYLA SCA SICAV-FIS

BEYLA INVESTMENTS S.A.

*Associé commandité*

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014047778/18.

(140054707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149388 (the Company).

The Company was incorporated on November 10, 2009 under the name of "BIP PD Ports Capital Management S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2431, page 116674, dated December 14, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 24, 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2201, page 105638, dated October 16, 2010.

There appeared:

Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1 1104, Cayman Islands, company number MC-36670 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand shares (12,000) of the Company with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1 1104, Cayman Islands, company number MC-36670, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Third resolution*

The Meeting decides to appoint the Sole Shareholder, Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1 1104, Cayman Islands, company number MC-36670, as liquidator of the Company (the Liquidator).

#### *Fourth resolution*

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fifth resolution*

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149388 (la Société).

La Société a été constituée le 10 novembre 2009 sous la dénomination BIP PD Ports Capital Management S.à r.l. suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2431, page 116674, daté du 14 décembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 août 2010 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2201, page 105638, daté du 16 octobre 2010.

A comparu:

Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, une société en commandite simple, constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1 1104, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-36670 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. douze mille (12.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, une société en commandite simple, constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1 1104, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-36670, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

## 5. Divers.

Sur ce, l'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer l'Associé Unique, Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, une société en commandite simple, constituée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, South Church Street, Grand Cayman KY1 1104, Îles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-36670, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les bonis de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13452. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047760/149.

(140054499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Sonder S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Luxtechnology S.à r.l.)**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 135.122.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 05.03.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014045943/11.

(140052920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---